



**REVUE DE PRESSE**  
**SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE**  
**DU 04 FEVRIER 2015**

# Détecteurs anti-incendie: gare à l'enfumage

- La loi dit qu'un détecteur de fumée doit être installé dans tous les logements à compter du 8 mars
- C'est au propriétaire de s'en charger ■ Modèles pas aux normes, faux installateurs: gare aux escroqueries.

Il y avait un détecteur de fumée.  
Alice a perdu :

sa vie

sa chambre

Bien équipé, bien préparé, je suis en sécurité.

08 MARS 2019

La prévention

Il y avait un détecteur de fumée.

Je suis mort

Je me réveille

Bien équipé, bien préparé, je suis en sécurité.

08 MARS 2019

La prévention

Ce sont des Charentais qui ont prêté leur image aux affiches de la campagne nationale incitant à l'installation de détecteurs de fumée.

Photo Fire ThinkTank - UD SP 16

Julien PRIGENT  
j.prigent@charentelibre.fr

«**D**epuis le mois de novembre, on en vend à tour de bras.» Le détecteur de fumée? Les enseignes de bricolage lui disent merci: chez M. Bricolage à Champniers, comme dans les autres enseignes spécialisées, c'est devenu le produit phare. Le 8 mars prochain, chaque logement devra être équipé d'un détecteur de fumée. C'est la loi de prévention contre les risques d'incendie qui le dit.

Mais si la loi l'exige, rien n'est en revanche prévu pour les contrevenants. Pas de visite de contrôle des autorités, pas d'amende. Votre assureur attend en revanche

” Ils proposent de vous poser leurs équipements contre une centaine d'euros et ajoutent un contrat de maintenance payant.

que vous lui adressiez une lettre dans laquelle vous déclarez sur l'honneur avoir installé le fameux détecteur. Sinon? Et bien pas grand-chose. En cas d'incendie

ravageant votre logement, l'assureur sera de toute façon tenu de procéder à un remboursement. Mais il serait idiot de s'en passer: le détecteur est un outil de prévention loué pour son efficacité par les pompiers (lire encadré), même s'ils l'estiment insuffisant: chaque année ils interviennent sur 81 000 incendies domestiques. Ceux-ci font 800 morts et 15 000 blessés.

## Dire non aux démarcheurs

Mais alors que la date limite pour s'équiper approche, les arnaques foisonnent. «Des clients nous ont dit qu'une personne se présentant comme mandatée par l'assurance insistait pour fournir et poser un détecteur contre 175 eu-

ros», se désole Mickaël Boinot, responsable du rayon outillage chez M. Bricolage. Dans la plupart des enseignes, les prix des détecteurs varient de 9,90 euros pour les modèles les plus simples à 80 euros pour ceux bardés d'options et aux durées de vie et garanties plus étendues.

Alors attention aux faux pompiers, aux faux installateurs so-disant agréés – il n'existe pas d'agrément pour la pose de détecteurs de fumée – ou aux supposés employés de mairie qui sillonnent la Charente et tenteront de se faire de l'argent illégalement sur le dos des personnes vulnérables. «Nous y sommes attentifs», affirme Pascal Lalouat, le commandant de la compagnie de gendarmerie d'Angoulême. Nous n'avons eu aucune plainte à ce

sujet, mais on sait qu'il y a des démarcheurs agressifs qui installent des produits qui plus est de mauvaise qualité.»

À l'UFC-Que Choisir, qui a réalisé dans son numéro de février une enquête très complète sur les détecteurs de fumée, on confirme que des démarcheurs peu scrupuleux sillonnent la Charente. «Ils proposent de vous poser leurs équipements contre une centaine d'euros et ajoutent un contrat de maintenance payant», dénonce Gilbert Fontaine, de l'antenne angoumoisine de l'association de consommateurs. Mais la seule maintenance à effectuer sur ces appareils consiste à en changer les piles. Et la seule personne habilitée à installer un détecteur de fumée, c'est le propriétaire du logement. Le reste n'est qu'enfumage.

## Combien de détecteurs et où les placer ?

Un avertissement tout d'abord: n'acheter que des détecteurs conformes aux normes européennes: ils doivent afficher la mention CE et être porteurs de la mention EN 14-604. Où et combien en mettre dans son logement?

«Tout dépend de la configuration du logement. Si la propriété est grande et possède plusieurs étages, on dit qu'il en faut au moins un par niveau», souligne le commandant Didier Rémy, sapeur-pompier à Angoulême. Il est préférable de

disposer le détecteur de fumée dans les chambres et les pièces à vivre.»

Et le mieux est de l'installer au plafond et au centre de la pièce. En mettre dans la cuisine? Oui, puisque c'est dans cette pièce qu'on recense le plus grand nombre de départs de feu. Mais, mal placé, le détecteur pourrait se déclencher de manière intempestive.

Le commandant Rémy recommande de le placer à 2 ou 3 mètres des sources de chaleur (plaques de cuisson, four) et sur un mur. Mieux, les détecteurs devraient disposer de la fonction «Hush» qui permet de les arrêter dix minutes en cas de déclenchement intempestif.»

# «Les détecteurs sont utiles mais pas suffisants»

«**D**epuis le temps qu'on attendait ça, nous sommes super contents et fiers de cette loi. Ça va nous aider.» Le commandant Didier Rémy, des sapeurs-pompiers d'Angoulême, est ravi que les détecteurs de fumée soient obligatoires dans chaque habitation à compter du 8 mars prochain. Animateur de la commission prévention de la fédération des sapeurs-pompiers, il est, avec ses collègues charentais, à l'origine de la campagne nationale sur les détecteurs de fumée. Les grandes affiches choc qui l'illustrent sont d'ailleurs made in Charente: l'une d'elles met en scène la fille du commandant Rémy, une autre un sapeur-pompier charentais, Mathieu Gabilan (voir illustrations). Les détecteurs c'est bien, mais ça ne

suffit pas. C'est aussi le message que veut faire passer ce professionnel de la prévention. «Les détecteurs de fumée, c'est un peu comme les ceintures de sécurité dans les voitures. C'est utile, mais ça ne suffit pas à sauver des vies.»

## Des gestes qui sauvent

Lui, préfère parler également des bons comportements et des bons réflexes à adopter. «La première chose à faire, c'est de parler en famille de ce nouvel outil que vous venez d'installer dans la maison.» Expliquer à tout le monde quand et comment le détecteur va se déclencher. Le mieux est de faire en sorte qu'il ne se déclenche jamais. Que faire pour réduire les risques d'incendie? «Premièrement

éteindre les flammes, feu de cheminée, bougies, lorsque vous partez vous coucher. Ensuite, il faut éviter de surcharger les prises pour limiter les sources de chaleur. Évitez aussi de poser votre batterie d'ordinateur en charge sur un lit.» Le commandant Rémy conseille également de surveiller ses appareils de cuisson et de ne pas les laisser fonctionner en cas d'absence. Et d'éviter de stocker des matières inflammables près des sources de chaleur: cheminées, poêles. Le mieux est aussi de «sensibiliser les enfants aux allumettes et briquets». «Je conseille de leur montrer comment on les allume pour mieux leur faire prendre conscience du danger qu'ils peuvent représenter.» Prévenir c'est bien. Maîtriser les gestes adaptés en cas

d'incendie, c'est encore mieux. Avec du bon sens et deux doigts d'organisation. «Il faut éviter d'encombrer les escaliers et les portes pour faciliter l'évacuation en cas d'incendie. Quand le feu s'est déclenché, il faut se déplacer à quatre pattes car au sol, les fumées sont moins denses.» Il faut aussi penser à laisser les clés près de la porte d'entrée pour pouvoir quitter son logement au plus vite «et à définir un plan d'évacuation avec les occupants de la maison». Garder un téléphone pas trop loin du lit pour prévenir les secours au plus vite. Bloqué dans une pièce? Il faut garder fenêtres et portes bien fermées pour éviter les appels d'air. Se calfeutrer et attendez les pompiers.

J. P.



Le commandant Didier Rémy, artisan de la campagne nationale sur les détecteurs de fumée.

Photo Phil Messelet

## ■ LGV

# Pétition pour les arrêts LGV en gare d'Angoulême

**A**près avoir utilisé l'arme du portefeuille, Jean-François Dauré dégage celle de l'opinion publique. Hier, il a lancé, au nom de GrandAngoulême, une pétition en ligne, afin que la SNCF respecte ses engagements en terme de dessertes de la gare d'Angoulême. Nouvel épisode, après l'arrêt du financement du chantier de la LGV par GrandAngoulême, GrandCognac et le Conseil général de la Charente.

«Liées par une convention signée avec l'Etat en 2011, les collectivités avaient alors obtenu la garantie par l'Etat de dessertes au moins aussi nombreuses vers Paris et vers Bordeaux pour les 40 prochaines années. Faisant fi des engagements, la SNCF envisage pourtant aujourd'hui de réduire d'un tiers le nombre d'arrêts en gare d'Angou-

lême», dénonce un communiqué de Grand Angoulême, qui rappelle que les collectivités charentaises financent à hauteur de 45 millions d'euros le chantier de la LGV.

«Par ailleurs, Lisea vient de lancer une campagne nationale de publicité visant à promouvoir la future liaison à grande vitesse entre Paris et Bordeaux et "le gain de temps pour les millions de voyageurs de l'axe" [...] La gare d'Angoulême, qui dessert un bassin d'habitants de 700 000 habitants comprenant le Sud-Charente, une partie de la Charente-Maritime jusqu'à Royan et une partie du Périgord et du Limousin, ne souhaite pas être l'oubliée de la LGV», poursuit le communiqué. Un médiateur a été nommé par le gouvernement pour renouer le dialogue entre la SNCF et les collectivités.

# Xiangzhong Yang achète le domaine du Breuil

**HÔTELLERIE** Il est le premier Chinois à avoir acheté une marque de cognac en 2012. M. Yang, propriétaire de la maison Prunier, s'offre aujourd'hui un domaine trois étoiles

OLIVIER SARAZIN

o.sarazin@sudouest.fr

Il est le premier Chinois à avoir acheté une marque de cognac, bien avant que le groupe Changyu - géant des vins et spiritueux - ne s'offre Roulet-Fransac. En août 2012, Xiangzhong Yang, la quarantaine triomphante, prenait le contrôle de Menuet, une marque qui vivait dans le catalogue de la maison Prunier. Aujourd'hui, l'homme d'affaires basé à Hong Kong devient le nouveau propriétaire du domaine du Breuil, un hôtel trois étoiles de 18 chambres et deux suites, situé rue Robert-Daugas à Cognac.

La belle bâtisse, construite en 1850 au cœur d'un parc de sept hectares, ainsi que la société d'exploitation de l'hôtel ont été vendues mardi après-midi. Le sous-seing privé a été signé par les époux Marmain - qui tenaient l'établissement depuis treize ans - et par M. Yang en son nom propre mais aussi en qualité de président de Menuet SAS. Montant de la transaction ? Top secret...

## L'activité ne sera pas arrêtée

« M. Yang cherchait depuis longtemps une belle demeure charentaise pour installer le siège de la société Menuet. Il est très heureux d'avoir trouvé ce superbe lieu et d'avoir fait affaire avec M. et M<sup>me</sup> Marmain », a déclaré Antoine Lam, le directeur général de Menuet.

M. Yang a fait fortune dans la distribution et l'immobilier. Il exploite déjà un grand hôtel dans la province du Guang Dong (la plus riche



De gauche à droite : M. Yang, le président des cognacs Menuet, nouveau propriétaire du Breuil ; Luc Marmain, le vendeur ; Antoine Lam, directeur général de la maison Menuet. PHOTO G.S.

et la plus peuplée de Chine) et compte bien ne pas fermer le Breuil. Dans moins d'un mois, Menuet aura ici ses bureaux et une formidable vitrine, mais l'activité touristique ne s'arrêtera pas pour autant.

Pas question de transformer le domaine en une maison d'hôtes comme Bagnolet ou Chanteloup : le Breuil (qui a récemment rejoint la prestigieuse chaîne des Relais du silence) restera ouvert aux clients. M. Yang s'est par ailleurs engagé à

reprendre les six salariés de l'hôtel, notamment le chef de cuisine David Gaignard. Les Chinois, très attentifs aux symboles, souhaitent par ailleurs faire pousser quelques pieds de vignes dans le parc où les époux Marmain ont replanté 4 700 chènes et 800 cèdres après la tempête de 1999.

« Il y a ici d'heureuses coïncidences. Le Breuil a été construit en 1850, date de la création de la maison Menuet. Dans le jardin, la petite chapelle a été édifiée en 1900, date à la

quelle Menuet a décroché une médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris. Enfin, c'est ici, dans les salons du Breuil, que nous avons négocié l'acquisition de Menuet en 2012 », dit encore M. Lam.

Ce mercredi, M. Yang a rendez-vous avec Michel Gourinchas, maire de Cognac, et Patrick Sedlacek, premier adjoint. Simple visite de courtoisie ? Pas sûr... Les investisseurs chinois devraient lui faire part de nouveaux projets. Ils désirent en effet acheter des vignes.

# Des caravanes sur l'ancien site d'Onyx

**RUE BASSE-SAINT-MARTIN** Des gens du voyage se sont installés lundi, en début d'après-midi

Lundi en début d'après-midi, des gens du voyage se sont installés rue Basse-Saint-Martin, sur l'ancien site de traitement des déchets de la société Onyx, propriété de la Communauté de communes du Grand-Cognac. Les voyageurs - qui ont installé une douzaine de caravanes - affirment avoir reçu une autorisation et la promesse orale que l'eau et l'électricité leur seraient apportées. Le Grand-Cognac émet un démenti formel.

Hier, en fin d'après-midi, M<sup>r</sup> Jacques Chany, huissier de justice, a constaté l'occupation des lieux et a très officiellement remis aux voyageurs un courrier du président du Grand-Cognac. Le message est clair : vous êtes priés de quitter les lieux. Les intéressés ne l'entendent pas ainsi et auraient

même envisagé - sur le ton de la boutade ou de la menace, on ne sait pas trop - de s'installer dans les jardins de l'hôtel de ville.

« Nous venons de Crouin, où le terrain de la Haute-Sarrazine est trop boueux, et nous ne souhaitons pas nous installer à l'aire de Châtenay. Là-bas, il n'y a pas assez de place, c'est hors de prix et invivable », témoigne l'un des voyageurs, père de famille originaire de Cognac.

Hier en fin de matinée, M<sup>r</sup> Chany a procédé à un nouveau constat. À midi, il a compté 10 caravanes et la présence, selon lui, de deux ou trois familles. Les voyageurs affirment être plus nombreux. En début d'après-midi, ils ont reçu la visite de la police nationale.



Les voyageurs affirment avoir reçu une autorisation. Ils veulent de l'eau et de l'électricité. Le Grand-Cognac dément. PHOTO D. SARAZIN

## ■ COGNAC

### Gens du voyage: le maire prêt à porter plainte

On a rarement vu Michel Gourinchas autant en colère. Le maire socialiste de Cognac a reçu hier les gens du voyage stationnés depuis deux jours sur l'ancien site Onyx, rue Basse-Saint-Martin à Cognac.

Les voyageurs affirment qu'ils ont garé leurs seize caravanes avec l'accord de la collectivité. Michel Gourinchas dément. « Non, les gens du voyage ne sont pas des voleurs, mais ce sont des menteurs », se fâche l' élu. C'est bien simple, il n'y a pas trente-six solutions: ils doivent partir de ce terrain qu'ils occupent de façon totalement illégale.

S'ils ne s'exécutent pas dans les meilleurs délais, annonce l' élu, c'est la justice qui se saisira de l'affaire: « Dès que l'huissier aura remis le relevé qu'il a effectué avec les plaques d'immatriculation des

véhicules stationnés sur le terrain, je porte plainte pour occupation illégale ». Si Michel Gourinchas est à ce point agacé c'est parce qu'il en a « assez d'être baladé. Ça fait un an qu'on cherche des solutions pour ces voyageurs - installés ces derniers mois sur un terrain de la Haute-Sarrazine, face à la cuisine centrale - . Un an qu'ils nous baladent. À un moment donné il y en a marre ».

Et qu'on ne dise pas à Michel Gourinchas, comme lui ont lancé des voyageurs, qu'il est « inhumain ». « Je serai inhumain si je ne proposais aucune solution. Là des solutions, il y en a: six places pour les caravanes sur le site d'accueil de Châtenay, deux sur les emplacements de Jarnac et surtout plein sur le terrain privé et la maison de l'un des voyageurs qui dispose d'un logement en dur à Cognac ».



Seize caravanes sont stationnées sur le terrain vague où se dressait autrefois l'usine de traitement des déchets Onyx, rue Basse-Saint-Martin.

Photo S. U.

# La Grande-Champagne dorlote sa petite enfance

■ Hier, les élus de la CDC ont validé la création d'un centre de loisirs pour les 4 à 11 ans

■ Coût: 1,47 M€, ouverture en 2016, à Segonzac

■ Il renforce l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire.

Son nom sera choisi plus tard. Celui de son futur gestionnaire aussi, quand la délégation de service public (DSP), le régime juridique qui devrait être adopté, sera voté. Quant à savoir qui prendra en charge son coût de fonctionnement, l'une des questions posées hier lors du conseil communautaire, «on part sur l'idée que c'est la CDC tout en incluant une notion de prorata afin de responsabiliser le délégataire qui sera choisi», entrevoit Véronique Marendat, la présidente de la communauté de communes de Grande-Champagne. Ce qui est déjà acquis en revanche, c'est la construction de ce centre de loisirs pour enfants de 4 à 11 ans après lequel le territoire courait depuis de nombreuses an-



L'établissement de 730 m<sup>2</sup> de locaux pourra accueillir 70 enfants, avec une possibilité d'extension future à 100.

Repro CL

nées. Les élus ont approuvé l'avant-projet définitif présenté hier par Gérard Faurie, le vice-président aux affaires sociales. Sa maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet bordelais Giet architecture, lequel a déjà porté la construction de la maison pluridisciplinaire de santé de Segonzac. C'est d'ailleurs sur le même site, à deux pas également de la chambre d'agriculture, que ce centre, qui comprendra aussi une partie ludothèque, sera implanté sur un terrain propriété de l'intercommunalité.

**1 200 m<sup>2</sup> dont la moitié de jardins, quatre salles et un toit végétalisé**

«L'idéal serait une ouverture des portes pour la rentrée scolaire 2016, indique Véronique Marendat. C'est un projet important qui a du sens, qui concourt à l'attractivité du territoire et répond surtout à de vrais besoins».

Un diagnostic jeunesse réalisé il y a quelques années par ses prédécesseurs à la CDC l'avait confirmé: la demande était réelle. Elle s'est amplifiée depuis deux ans avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Une demande à laquelle la structure

d'accueil actuelle pour la petite enfance à Segonzac, gérée sous convention par «Accolade» (1), n'est plus en mesure de répondre «faute déjà d'avoir un lieu bien identifié, souligne Véronique Marendat. On reçoit les enfants dans différents locaux, souvent ceux de l'école maternelle le mercredi après-midi, ce qui n'est pas très réjouissant pour eux qui y passent déjà une bonne partie de leur vie». Ce ne sera plus le cas à l'avenir avec ce centre qui leur sera entièrement dédié. D'une capacité d'accueil fixée à 70 bambins par contrat avec la caisse d'allocations familiales (CAF), «avec une extension possible à 100», précise la présidente, il s'étendra sur 730 m<sup>2</sup> de surface au sol et autant en jardins. Il comprendra un grand préau couvert, trois grandes salles pour chaque tranche d'âge pour les activités intérieures, une grande salle multifonctions et une cuisine. Son toit sera entièrement végétalisé pour une meilleure isolation, y compris phonique. Son coût s'élève à 1 478 000€, subventionné à hauteur de 879 000€ par la CAF pour 350 000€, - «un beau cadeau», tient à remercier la présidente,

l'État (153 000€), le conseil régional (300 000€), le fonds européen (66 000€) et le conseil général (9 750€).

«Pour la communauté de communes, il reste environ à charge 350 000€ (après récupération de la TVA). Ils seront financés par emprunt», détaille Gérard Faurie, ravi de mener ce dossier qui contribue à la poursuite du développement de l'offre d'accueil de la petite enfance sur un territoire déjà bien équipé avec un relais d'assistantes maternelles, un multi-accueil, un lieu d'accueil enfants-parents itinérant (Laep) et une microcrèche. Selon les vœux de Véronique Marendat, elle pourrait d'ailleurs encore s'étoffer à l'avenir, «Une réflexion est en cours sur la création d'une crèche interentreprises liée à l'expansion de la zone du Pont-Neuf, à Salles-d'Angles», dévoile-t-elle.

(1) Accolade est une association communautaire née en 2009 de la fusion de l'ancien centre de loisirs «Les Petits Champagnais», et de la ludothèque «Chamboul' tout». Sous convention avec la CDC, elle gère les loisirs pour les 3 à 11 ans, le pôle jeunes pour les ados de 12 à 17 ans, la ludothèque et propose des ateliers sportifs, créatifs, artistiques et culturels aux adultes.

“  
C'est un projet important qui a du sens, qui concourt à l'attractivité du territoire et répond surtout à de vrais besoins.

# Dany Brillant s'annonce au Castel

Après Bénabar et Michel Boujenah, une autre tête d'affiche vient enrichir la programmation de la nouvelle salle de Châteaubernard.

**D**es têtes d'affiche en veux-tu en voilà. Alors que la billetterie pour le spectacle de Bénabar, dimanche prochain, affiche complet et que Michel Boujenah, annoncé en avril, devrait faire aussi le plein - il ne reste qu'une centaine de places -, Patrick Ourtaau, le président du comité des fêtes, a confirmé le spectacle d'un autre artiste de renom à l'occasion de l'assemblée générale de son association: le crooner Dany Brillant viendra user ses semelles sur le nouveau parquet du Castel, la nouvelle salle de spectacle de Châteaubernard. Spectacle confirmé, le 17 octobre prochain.

Plus prosaïquement, et plus près de nous sur le calendrier, le comité des fêtes de Châteaubernard dresse la liste des manifestations à venir: la 3<sup>e</sup> bourse aux vêtements s'annonce pour le dimanche 22 mars. La traditionnelle fête du pain et de la caillebotte occupera le parvis de la chapelle des Templiers et les alentours du four à pain. Vide-greniers et 5<sup>e</sup> foire aux livres, le 20 septembre, avec une nouveauté: une foire aux disques vinyles. Soirée Beaujolais, le 28 novembre. Marché de Noël les 5 et 6 décembre. L'association de Patrick Ourtaau



Dany Brillant viendra célébrer «Suzette» sur la scène du Castel le 17 octobre. Repr. CL

présente ses comptes: son rapport financier fait état d'un excédent de 34 000 € au 31 décembre dernier «qui permettra d'assurer les avances de trésorerie». Christel Gombaudo, la maire-adjointe chargée des associations, a salué «le professionnalisme de l'équipe du comité des fêtes, sa rigoureuse gestion et le dévouement de tous pour l'animation de la commune.»

Catherine Salaun est la nouvelle recrue du conseil d'administration, tandis que le bureau reste inchangé: Patrick Ourtaau, président; Liliane Doublet, vice-présidente; Claudine Bossy, secrétaire; Sylvie Baillet, secrétaire-adjointe; Michel Lanceron, trésorier et Jean-Pierre Doublet, trésorier-adjoint.

Jacques DESCHAMPS

## ■ CHÂTEAUBERNARD

Gaule cognaçaise. L'association de pêche tiendra son assemblée générale ce vendredi 6 février, à 20 h 30, salle Jean-Tardif.

## ■ CHÂTEAUBERNARD

### Tressage d'osier et démonstration de broyage samedi

L'association du Jardin respectueux propose un atelier de tressage d'osier vivant et une démonstration de vannerie avec Serge Poilve, de l'atelier de la Sainte-Reine, ce samedi de 14h à 17h. Dans le même temps, Calitom, le service public de gestion des déchets, proposera une démonstration de broyage et montrera l'intérêt du paillage dans un potager. Rendez-vous sur le parking de La Trèche. Tarif: gratuit pour les adhérents, participation libre.

**CHÂTEAUBERNARD**

## Les Vélos Verre veulent des bois propres



**Les Vttistes ont souhaité la bienvenue à Maxence, quinze jours et Oscar, un mois et demi.** PHOTO SANDRA BALIAN

Si les Vélos Verre se retrouvent avant tout pour de longues sorties VTT, ils n'en oublient pas pour autant de célébrer les heureux événements qui jalonnent une vie. Vendredi dernier, en soirée, la galette des Rois partagée à la salle Jean Tardif était l'occasion de souhaiter la bienvenue à Maxence du haut de ses 15 jours et à Oscar, âgé d'un mois et demi.

Un petit vote à main levée a permis d'acter la sortie nationale annuelle. Les Vttistes se rendront à

Amayé-sur-Orne au mois de septembre et se frotteront à l'Xtrem-VTT Trail Normandie.

L'association se mobilise également au mois de février autour d'une journée écocitoyenne. Les sportifs se sont donné rendez-vous le 21 février dans les Ballastières sur la commune de Mainxe, « leur terrain de jeu préféré » non pas pour faire du vélo mais pour à la fois « réduire la quantité d'ordures déversées dans la nature et donner plus de visibilité à ce problème ».



## Le schéma de mutualisation fait débat chez les élus



Le nouvel accueil de la mairie après travaux.

Photo CL

**D**ominique Segalen, directeur général des services (DGS) de la communauté GrandCognac et Étienne Godier ont présenté récemment aux élus du conseil municipal le schéma de mutualisation des services entre GrandCognac et les communes membres. Projet lié à la réforme territoriale.

Dans un premier temps, quatre services communs sont créés avec un service « juridique », un service « recherche de financement », un service « marchés publics » et un service « urbanisme » pour l'application du droit des sols (instruction des autorisations d'urbanisme, voir CL du 30 janvier). Ce dernier pourrait être élargi aux autres CDC du pôle Ouest-Charente, ce qui pourrait à terme être les fondements d'une communauté d'agglomération même si cela peut être compliqué, étant entendu que chaque CDC possède des compétences différentes.

Les élus se posent beaucoup de questions et se demandent si « à force de mutualiser et de transférer des compétences, ce n'est pas une étape significative vers la suppression des communes ». Alain Chollet, maire, précise « qu'avec la baisse des dotations d'État, les communes ne disposeront plus de suffisamment de moyens financiers. Dès lors, il n'y aura pas d'autre choix ». Le conseil en son entier demande à ce que les délibérations concernant les conventions nécessaires à la création de ces services soient présentées au prochain conseil.

**Divers.** L'acquisition de terrains sans maître est actée. L'indemnité représentative de logement pour les instituteurs est fixée à 2 185 euros par an. 3 000 euros sont dédiés à l'achat de mobilier nécessaire à la partie accueil de la mairie après les travaux qui agrandissent et éclaireissent les différents bureaux.